



Direction Générale Adjointe des Services  
Finance, Numérique et Gestion  
Direction Gestion de l'Espace Public,  
Commerce et Artisanat  
\*\*\*\*\*  
Service Technique de l'ODP

## **AVIS DE PUBLICITÉ N°ST2020-03**

\*\*\*\*

### **OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE POUR L'EXPLOITATION COMMERCIALE D'UN BOX SITUÉ PASSAGE SOUTERRAIN – AVENUE VICTOR HUGO À AIX-EN-PROVENCE (13100) - BOX N°1**

#### **Personne publique**

Ville d'Aix-en-Provence représentée par Monsieur Michael Zazoun, Adjoint au Maire, délégué à la Gestion de l'Espace Public, aux Foires et Marchés.

#### **Objet de la consultation**

La Ville d'Aix-en-Provence lance un appel à candidature pour l'occupation d'un box en vue de son exploitation commerciale sis avenue Victor Hugo, passage souterrain, à Aix-en-Provence (13100) – box n°1.

#### **Contenu du dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes:

- Le présent avis de publicité et règlement de consultation
- La localisation de l'emplacement
- L'arrêté n°2020-24 du 7 janvier 2020 portant réglementation des boxs installés sur le domaine public

Les documents de la consultation sont disponibles gratuitement et sur support papier.

Ils peuvent être téléchargés sur le site de la Ville d'Aix-en-Provence ou retirés à l'adresse ci-dessous :

Direction de la Gestion de l'Espace Public, Commerce et Artisanat  
17 rue Venel - 2<sup>ème</sup> étage 13100 Aix-en-Provence

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00

**Correspondants**

Anaïs De Paz

Téléphone : 04.42.91.95.03

Courriel : DepazA@mairie-aixenprovence.fr

## RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

### Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats devront transmettre leur offre sous format papier et sous pli cacheté portant les mentions :

#### Offre pour:

**DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC  
COMMERCE ET ARTISANAT  
BOX N°1  
SITUÉ AVENUE VICTOR HUGO – PASSAGE SOUTERRAIN À  
AIX-EN-PROVENCE (13100)**

**NE PAS OUVRIR**

Le dossier de candidature devra contenir toutes les pièces justificatives demandées et remis avant la date et l'heure limites de réception des offres à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat.

Il sera remis contre récépissé à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat sise 17 rue Venel - 2<sup>ème</sup> étage - 13100 Aix-en-Provence ou envoyé par la Poste, le cachet de la Poste faisant foi, en recommandé avec accusé de réception à la Direction de l'Espace Public Commerce et Artisanat – Place de l'Hôtel de Ville – CS 30715 – 13616 Aix-en-Provence Cedex 1.

Les dossiers remis après la date limite de l'offre ne seront pas acceptés.

### Présentation des candidatures et des offres :

Chaque candidat doit produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- l'arrêté municipal portant réglementation des boxs installés sur le domaine public joint dans le dossier de consultation, (**chaque page paraphée, et la dernière datée et signée attestant ainsi la prise en compte**),
- Une lettre de motivation présentant en détail le projet d'exploitation commerciale avec visuels ou clichés photographiques,
- Un Extrait "K bis" du Registre du Commerce et des Sociétés pour les entreprises ou d'immatriculation à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour les artisans, daté de moins de trois mois,
- La copie de l'attestation d'assurance à responsabilité civile et professionnelle pour l'exercice de l'activité, en cours de validité,

- La copie de l'attestation d'assurance automobile relative au fourgon utilisé,
- La copie de la carte nationale d'identité du demandeur,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Deux photos d'identité,
- La copie de l'attestation de vigilance,
- La copie de l'attestation fiscale.

### **Critères de sélection :**

Les propositions seront analysées au regard des critères non hiérarchisés suivants et notés de 0 à 5 :

- niveau de qualification lié à l'activité proposée
- présence d'une certification particulière le cas échéant
- nature, origine et qualité des produits proposés à la vente
- matériau durable ou recyclable des emballages de vente
- gestion des déchets

### **Redevance**

À titre d'information, le candidat sera tenu au règlement d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public fixée en 2020 à 486,50 € par mois par délibération du Conseil Municipal.

Pour rappel, le candidat potentiel ne pourra exercer une activité concurrentielle aux boxes voisins. En outre, les métiers de bouche et cuisson ne seront pas retenus.

### **Date limite de remise des offres**

Lundi 16 mars 2020 à 10h00

### **Date d'envoi à la publication du présent avis**

Vendredi 28 février 2020 à 10h00